Logopèdes
sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour la profession de logopède

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé

2020

.be

service public fédéral
SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT

Logopèdes
sur le marché du travail, 2020

Résultats du couplage des données PlanCad
SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Dominiq Nkenné

avec

Jesse Berwouts, Christelle Durand, Peter Jouck, Pascale Steinberg et Veerle Vivet

accompagné par la

Commission de planification de l'offre médicale

Juillet 2023

.be

Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :
Chef de cellule : Pascale Steinberg
Collaborateurs : Dominiq Nkenné, Jesse Berwouts, Christelle Durand, Peter Jouck, Pascale Steinberg, Olivier Van Weyenbergh et Veerle Vivet

Accompagnement : Groupe de travail Logopèdes de la Commission de planification de l'offre médicale
Président : Ronny Boey
Membres : Pol De Meyere, Laura Godeau, Paul Herijgers, André Jansen, Stefaan Lefevere, Youri Maryn, Danny Mathysen, Annick Piette, Françoise Stegen, Anne Verdickt et Evelien Verschueren

Organisation :
Service professions des soins de santé et pratique professionnelle
Chef de service : Aurélia Somer
Direction générale Soins de santé
Directeur-général : Annick Poncé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
Président du SPF SPSCAE : Dirk Ramaekers

Editeur responsable :
Dirk Ramaekers, Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

Données de contact :
Direction générale Soins de santé
Service Publique Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
Service Center Santé
Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles
T. +32 (0)2 524 97 97
F. +32 (0)2 524 97 98
plan.team@health.belgium.be
www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veuillez citer le document avec cette référence :
PlanCad Logopèdes 2020, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, Juillet 2023.

© 2023, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.
Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.
Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal : D/2023/2196/31

Table des matières

1. AVANT-PROPOS ... 2
2. SYNTHÈSE ... 3
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE ... 4
4. APERÇU SCHÉMATIQUE ... 11
5. RÉSULTATS ... 12
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE ... 12
Tableau 1. Présence et distribution des logopèdes dans les différentes banques de données, 31/12/2020 ... 12
Tableau 2a. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2020 ... 13
Tableau 2b. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2020 ... 15
Tableau 2c. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2020 ... 16
Tableau 3. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2020 ... 17
Tableau 4. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2020 ... 18
Tableau 5. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2020 ... 18
Tableau 6a. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2020 ... 20
Tableau 6b. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2020 ... 21
Tableau 6c. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2020 ... 22
SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES LOGOPÈDES ... 24
Tableau 7. Répartition des logopèdes actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2020 ... 24
Tableau 8. Répartition des logopèdes professionnellement actifs (PA) selon le seuil d'activité INAMI, le statut professionnel et le sexe, 31/12/2020 ... 25
Tableau 9. Caractéristiques des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2020 ... 26
Tableau 10a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2020 ... 27
Tableau 10b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2020 ... 29
Tableau 10c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2020 ... 30
Tableau 11. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2020 ... 32
Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2020 ... 32
Tableau 13. Répartition des logopèdes actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2020 ... 34
Tableau 14. Répartition des logopèdes salariés, actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2020 ... 36
SECTION III. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES ... 38
Tableau 15. Répartition des logopèdes actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2020 ... 38
SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE ... 40
Tableau 16. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2020 ... 40
SECTION V. MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION ... 41
Figure 1. Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2013 à 2020 et projections du nombre total d'ici 2044, selon la communauté et pour la Belgique ... 41
Figure 2. Nombre d'ETP des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2013 à 2020 et projections du nombre total d'ici 2044, selon la communauté et pour la Belgique ... 44
Figure 3. Densité de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) en individus et en ETP de 2013 à 2020 et les projections d'ici 2044, selon la communauté et pour la Belgique ... 47

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des logopèdes, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2020.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Nous pensons en particulier aux experts de l'INAMI, dont André Jansen et Patrick Verliefde, ainsi que Timothée Mahieu de la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPSCAE).

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les trois pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier le groupe de travail « Logopèdes » de la Commission de planification de l'Offre médicale et son président Ronny Boey, qui ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession de logopède.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession de logopède et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

Les **données** des logopèdes extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant de l'INAMI et du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des logopèdes, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2020.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession de logopède ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2020 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans les soins de santé en tant que logopède ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP tout individu disposant d'un visa logopède, à l'exception de ceux ayant un diplôme supérieur supplémentaire (médecin, dentiste ou pharmacien). De cette population est défini comme logopède actif tout logopède inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre ou repris au 31 décembre dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP la même année. Est repris comme actif dans les soins de santé, tout logopède actif indépendant dont le montant remboursé des prestations comptabilisées est d'au moins 2.500 € dans la nomenclature de logopédie sur l'année, et tout logopède actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé.

Outre le nombre de logopèdes disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé selon le secteur professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. L'ETP pour les indépendants est basé sur un montant brut remboursé de la nomenclature INAMI. Un emploi d'indépendant avec 80% d'un emploi à temps plein est assimilé à un montant remboursé brut de 24.693 €. Ce montant de référence s'est basé sur les données de 2019 afin de tenir compte de la sous-estimation de l'activité en 2020 suite à la crise Covid-19.

Résultats :

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession de logopède** en 2020 est de **18.359** (+794 comparé à 2019), respectivement 9.262 en Communauté flamande (+320 comparé à 2019) et 9.097 en Communauté française (+474 comparé à 2019). En Communauté française, 22% d'entre eux ont une nationalité non-Belge (principalement la nationalité française). Pour la Communauté flamande ce pourcentage est faible (1%). La proportion de femmes en Belgique est de 97%.

Parmi ces logopèdes en droit d'exercer, **13.951 logopèdes sont professionnellement actifs** en Belgique au 31/12/2020 (soit 76% du groupe d'analyse LTP ; +520 comparé à 2019), respectivement 8.041 en Communauté flamande (87% du groupe LTP ; +309 comparé à 2019) et 5.910 en Communauté française (65% du groupe LTP ; +211 comparé à 2019). Cette différence entre communautés résulte notamment de la présence importante de non-résidents dans les filières d'enseignement francophones qui vont probablement exercer dans leur pays d'origine. 49% des logopèdes actifs travaillent comme salarié exclusif, 27% travaillent en tant qu'indépendant exclusif et 24% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Le nombre de **logopèdes actifs dans les soins de santé** en Belgique en 2020 est de **12.083** (soit 66% du groupe d'analyse LTP ; +589 comparé à 2019), respectivement 6.917 en Communauté flamande (75% du groupe LTP ; +303 comparé à 2019) et 5.166 en Communauté française (57% du groupe LTP ; +286 comparé à 2019). La répartition selon la région d'activité est la suivante : 6.632 en région flamande (55%), 3.801 en région wallonne (32%), 1.638 en région Bruxelles-Capitale (14%) et 12 indépendants exclusifs dont le domicile est à l'étranger ou inconnu (<1%). Notons que la disponibilité du code NACE de l'établissement local où le professionnel salarié travaille a permis d'identifier un plus grand nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé.

La **densité** du nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé pour 10.000 habitants en 2020, est 10,49 en Belgique, 10,03 en Communauté flamande et 11,17 en Communauté française. Cette densité diffère peu entre la région flamande et la région wallonne (9,97 et 10,42 respectivement) et est égale à 13,43 en région Bruxelles-Capitale. Selon la province, la densité varie fortement : entre 8,00 et 13,43.

Le **nombre total d'ETP** en 2020 pour les logopèdes actifs dans les soins de santé en Belgique est de **9.609** avec un ETP moyen de 0,80 qui reste assez stable selon la communauté. Les jeunes générations entre 20 et 35 ans représentent 47% du volume d'ETP total, 49% pour la région flamande, 42% pour la région wallonne et 47% pour la région Bruxelles-Capitale. Sur base du calcul appliqué aux ETP indépendants, l'ETP moyen pour les logopèdes exclusivement indépendants est de 0,70 et pour les logopèdes ayant un statut combiné de 0,92. Un ETP moyen de 0,78 est observé pour les logopèdes salariés. Les valeurs moyennes des ETP pour les activités indépendantes sont nettement plus faibles dans la Région de Bruxelles-Capitale (statut d'indépendant : 0,51 ; statut combiné : 0,83).

L'augmentation du nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé est régulière entre 2013 et 2020 et suit les tendances projetées du scénario de base de l'évolution future de la force de travail des logopèdes. Par contre, on constate une stagnation du nombre ETP en 2020 comparé à 2019, attribué à la diminution d'activités en lien avec la crise Covid-19.

Mots-clés : *PlanCad, couplage, force de travail, nombre de logopèdes actifs, ETP*

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPSS[1], article 91, §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, §1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;

- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'a l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, §1er, et 4[2] ;

- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, §3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé de la LEPSS (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92, §1er, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par Communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92, §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des Communautés, de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs …) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

Le « Cadastre » est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer une profession de santé agréée en Belgique. Il est géré par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit de prester sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes

[1] Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé
[2] Médecins et dentistes

professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, …

Le Cadastre des professions des soins de santé offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit de prester ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui peuvent exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui l'exercent effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, et donc de connaître la position réelle des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages de données ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permet d'analyser en détail l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permet d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc.).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus flexible aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à la seconde catégorie, celle des couplages réduits.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins lourde aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL, devenu ensuite ORPSS, et faisant maintenant partie de l'ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail (FAT, devenu FEDRIS avec le FMP), le Fonds des maladies professionnelles (FMP, devenu FEDRIS avec le FAT), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service des pensions du secteur public (SdPSP, devenu SFP avec l'ONP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), l'Office national des pensions (ONP, devenu SFP avec le SdPSP), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes, le nombre d'actes par code de la nomenclature et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature des prestations de logopédie. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable. Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données demandées des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations. Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

Dans le rapport sur les résultats d'analyse, nous pouvons, sur la base de cet ensemble de données, apporter entre autres une réponse pertinente aux questions suivantes en matière de santé publique :

- Quelle part des professionnels en droit d'exercer (LTP) est professionnellement active en Belgique (PA) et, plus particulièrement, quelle part est active dans le secteur des soins de santé (PR) ?
- Comment se présente la pyramide des âges du groupe professionnel actif dans les soins de santé ?

- Quel est le nombre de prestations en équivalents temps plein effectuées par ces personnes ?
- Quelle est la part du travail à temps plein et du travail à temps partiel ?
- Comment a évolué le groupe professionnel entre 2013 et 2020 ?

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système d'assurance maladie-invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données sont donc les seules dont nous disposons pour estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

3.8. Les groupes d'analyse

Le présent rapport décrit les résultats du couplage des données pour le groupe professionnel des logopèdes. La méthode utilisée pour l'analyse a été élaborée sous la supervision du groupe de travail Logopèdes et les résultats ont été validés par la Commission de planification de l'offre médicale.

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession de logopède constituent le premier groupe d'analyse (**« Licensed To Practice » ou LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa. Ce premier groupe n'inclut pas les professionnels titulaires d'un diplôme supplémentaire de niveau supérieur (médecin, dentiste ou pharmacien).

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse « **Professionally Active » (PA)** inclut les logopèdes actifs dans le groupe d'analyse « LTP ». Un logopède est considéré comme actif s'il est inscrit en tant qu'indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2020 ou repris au 31 décembre 2020 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an (= 10 % d'1 ETP).

Le groupe d'analyse **« Practising » (PR)** (actif en tant que logopède) se compose des logopèdes actifs du groupe PA qui exercent une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe si elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2020 et ayant comptabilisé au minimum pour 2.500 euros de prestations remboursées dans la nomenclature des logopèdes de l'INAMI pour l'année 2020, ou si elle est reprise au 31/12/2020 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour au moins un employeur actif dans le secteur des soins de santé.

Notons qu'auparavant le code NACE utilisé pour délimiter le secteur des soins de santé pour les professionnels salariés était basé sur le code du siège principal de l'employeur. A partir de la nouvelle demande de couplage périodique 2023-2027, le code NACE de l'établissement local où le professionnel travaille est utilisé.

3.9. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (néerlandais ou français) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (néerlandais, français ou allemand). Si la langue de contact est l'allemand, le professionnel est affecté à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. Ce qui explique pourquoi le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons de l'arrondissement du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Vu qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des logopèdes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept « équivalent temps plein »

L'équivalent temps plein (ETP) exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les logopèdes salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les **logopèdes salariés (PA)**, le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des **logopèdes salariés actifs dans le secteur des soins de santé (PR)** correspond au taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécialement pour le secteur des soins de santé.

Étant donné que la méthode de calcul de l'ETP diffère pour les deux groupes analysés, les résultats doivent être interprétés avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les logopèdes indépendants

a) Le calcul de l'ETP

Il n'est pas évident de calculer l'ETP des personnes qui accomplissent des prestations de soins en tant qu'indépendants. Contrairement aux salariés, il n'existe pas pour les indépendants d'indicateur univoque du volume de travail fourni. Nous nous basons dès lors sur les activités INAMI effectuées dans le cadre de l'article 36 de la nomenclature INAMI. Cet ETP est donc uniquement basé sur le volume de travail pour toutes les prestations exécutées par les logopèdes rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

Un emploi d'indépendant à temps plein est assimilé à un certain montant remboursé brut par an. Pour le calcul de ce montant, on utilise le montant médian remboursé observé au sein d'un groupe de référence, à savoir les logopèdes indépendants exclusifs, âgés de 45 à 54 ans, sans activité salariée à titre complémentaire (= groupe d'âge pour lequel l'activité indépendante atteint un niveau maximal).

Tableau. Aperçu du nombre de prestations et des montants remboursés dans le cadre de l'INAMI pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant selon l'âge, 31/12/2020

	INAMI	Nombre de prestations			Remboursement		
Âge	N	Tot.	Moy.	Méd.	Tot.	Moy.	Méd.
<25	444	307.013	691	568	6.660.575	15.001	12.551
25-34	1.370	1.391.899	1.016	990	29.586.822	21.596	21.069
35-44	720	741.696	1.030	960	15.426.383	21.426	19.819
45-54	355	377.887	1.064	1.015	7.854.041	22.124	**21.722**
55-64	293	297.620	1.016	883	6.239.593	21.296	18.539
65+	90	38.330	426	249	827.036	9.189	5.225
Total	3.272	3.154.445	964	925	66.594.451	20.353	19.448

Après comparaison de ce montant de référence avec les années précédentes, il est constaté que le montant de 2020 a diminué comparé à 2019. Cette perte de revenus subie par les logopèdes est en lien avec la crise Covid. Ainsi une correction de ce montant de référence pour 2020 a été apportée.

Le montant médian remboursé de 21.722 € en 2020 a été corrigé à 24.693 €. Pour arriver à ce nouveau montant, la moyenne du pourcentage d'augmentation du montant de référence entre deux années consécutives (2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) a été appliquée. Ce pourcentage d'augmentation est de 3,8%. Cette augmentation a ensuite été appliquée au montant remboursé de 2019, 23.789 €, donnant un montant pour 2020 égal à 23.789 x 1,038 = 24.693 €.

Le tableau qui suit présente, par année, le montant médian remboursé utilisé comme valeur de référence pour calculer l'ETP :

Année	*Montant médian remboursé pour le groupe de référence*
2013	18.930 €
2014	21.358 €
2015	21.264 €
2016	21.297 €
2017	22.272 €
2018	22.325 €
2019	23.789 €
2020	21.722 € corrigé à 24.693 €

Dee façon similaire à la méthodologie appliquée pour le PlanCad 2013-2019, ce montant de référence correspond à 80 % d'un emploi à temps plein. Ceci fait suite à une enquête lancée par des membres du groupe de travail des logopèdes de la Commission de planification auprès des logopèdes sur le marché du travail qui indique que la charge de travail réelle d'un logopède âgé de 45 à 54 ans ayant le statut d'indépendant exclusif est proche d'un ETP de 0,80. Cette charge de travail comprends les séances INAMI, les séances hors INAMI et les tâches additionnelles liées à la pratique (estimées par 40% du temps effectif des séances). Les contraintes de disponibilité des enfants est un facteur important qui explique ce temps de travail inférieur à 100% : vacances scolaires, en dehors des heures de scolarité obligatoire, loisirs,…

Pour chaque logopède, l'ETP indépendant calculé est le montant total remboursé sur l'année de ses prestations relevant de la nomenclature des logopèdes divisé par le montant de référence de cette même année, puis ensuite multiplié par 0,80.

b) Les limites méthodologiques

Tous les actes effectués en dehors du cadre de l'INAMI, à défaut d'être enregistrés dans une base de données, ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'ETP. Il en est de même pour les tâches administratives.

Les montants de remboursement par l'INAMI des prestations qui contribuent à définir l'ETP ne correspondent pas à la rémunération annuelle des prestataires de soins. De plus, les prestations INAMI « comptabilisées » au cours d'une année peuvent avoir été accomplies durant l'année concernée ou au cours des deux années antérieures (en raison du délai dont disposent les patients pour remettre leurs attestations de soins à l'organisme assureur).

Compte tenu du fait que plusieurs prestations de logopédie ne sont pas prises en charge par l'INAMI, le montant des remboursements INAMI ne permet pas d'estimer de manière absolue l'activité des logopèdes en ETP.

En raison de ces limites méthodologiques, la valeur de l'ETP reprise dans ce rapport ne peut pas être utilisée de manière normative. Elle sert uniquement à nous informer sur l'ordre de grandeur relatif des prestations fournies, par rapport à l'ETP de référence défini. Ceci permet de comparer les temps de travail selon la tranche d'âge, le sexe ou la région par exemple.

Pour autant, un biais peut subsister à cette méthodologie si la proportion d'actes effectués en dehors du cadre de l'INAMI varie fortement. Un logopède pour qui 60% des sessions sont non remboursées par l'INAMI aura un ETP sous-évalué comparé à un autre logopède pour qui 20% des sessions sont non remboursées par l'INAMI.

4. APERÇU SCHÉMATIQUE

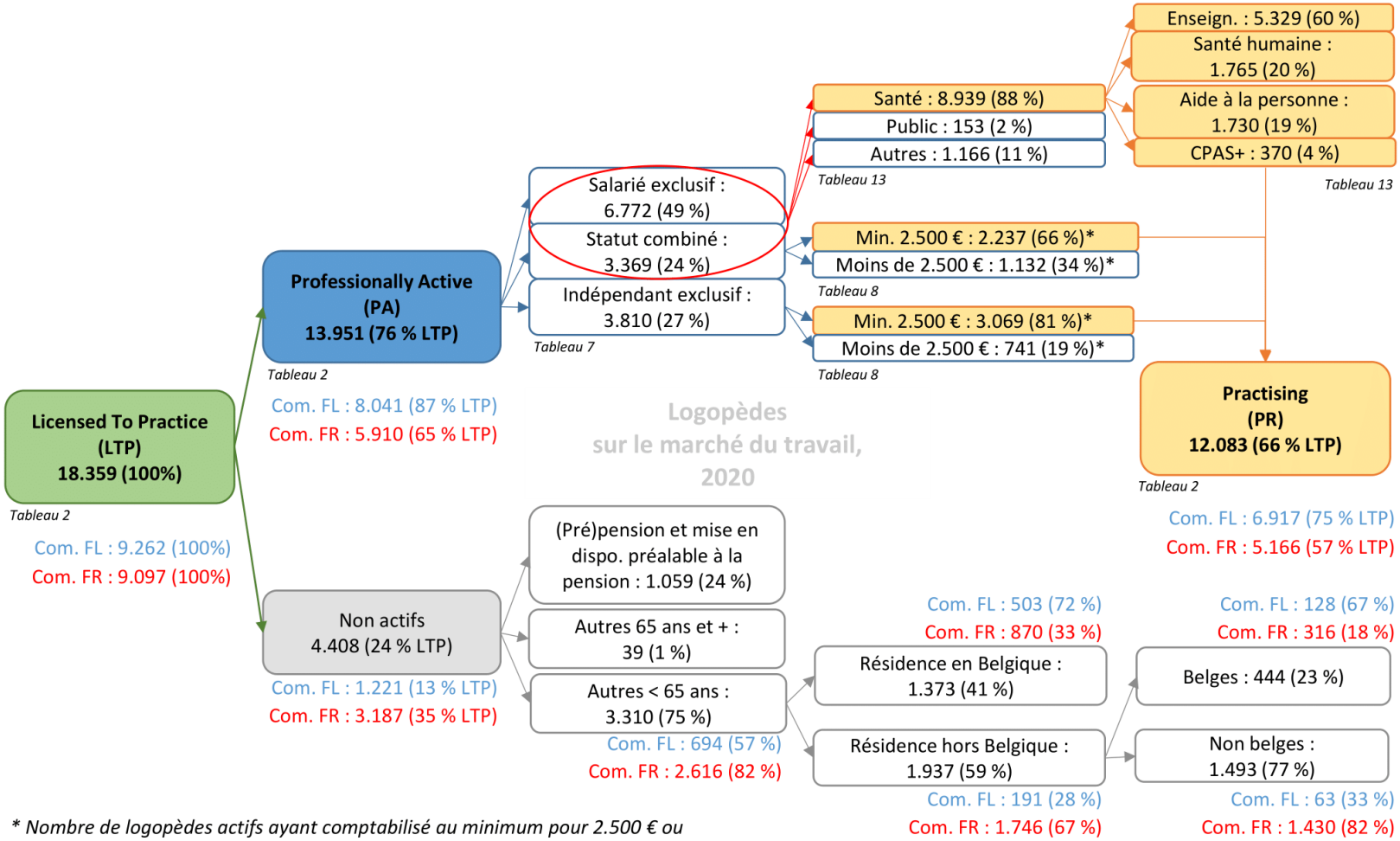

** Nombre de logopèdes actifs ayant comptabilisé au minimum pour 2.500 € ou moins de 2.500 € de prestations remboursées dans la nomenclature des logopèdes de l'INAMI en 2020.*
Il y a au total 2.162 logopèdes sous statut combiné avec un montant de remboursement à l'INAMI d'au moins 2.500 € et ayant une activité salariée dans le secteur de la santé.

5. RÉSULTATS

SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE

Tableau 1. Présence et distribution des logopèdes dans les différentes banques de données, 31/12/2020

	SPF	INAMI	ONSS	INASTI
Domicile				
Région flamande	9.291	8.448	6.175	4.031
Région wallonne	5.842	5.350	3.535	2.621
Région Bruxelles-Capitale	1.209	1.002	689	505
Etranger & inconnu	2.031	789	34	26
Communauté				
Communauté flamande	9.274	8.434	6.071	3.923
Communauté française	9.099	7.155	4.362	3.260
Total	***18.373***	***15.589***	***10.433***	***7.183***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2020. Tous les individus du groupe d'analyse 'logopèdes' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 5) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

La somme du nombre des logopèdes en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre des logopèdes relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé des logopèdes présents dans la banque de données fédérale.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :
- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.
- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Etant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.
Colonnes 2 à 5 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2a. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2020

Région flamande									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	830	652	565		5	3	825	562	
25<30	1.625	1.572	1.376		10	6	1.615	1.370	
30<35	1.484	1.432	1.234		6	4	1.478	1.230	
35<40	975	953	838		7	6	968	832	
40<45	1.010	971	852		22	17	988	835	
45<50	708	674	579		14	12	694	567	
50<55	559	523	448		13	7	546	441	
55<60	606	540	452		37	21	569	431	
60<65	525	326	270		51	25	474	245	
65+	466	62	18	05 10 15 20	109	4	357	14	20 15 10 05 05 10 15 20
Total	***8.788***	***7.705***	***6.632***		***274***	***105***	***8.514***	***6.527***	

Région wallonne									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	393	268	237		4	1	389	236	
25<30	876	767	721		6	3	870	718	
30<35	734	671	630		6	4	728	626	
35<40	560	522	474		9	6	551	468	
40<45	590	537	474		9	8	581	466	
45<50	427	388	327		7	5	420	322	
50<55	436	384	330		18	13	418	317	
55<60	494	423	337		21	14	473	323	
60<65	451	279	225		27	14	424	211	
65+	461	100	46	05 10 15 20	50	7	411	39	20 15 10 05 05 10 15 20
Total	***5.422***	***4.339***	***3.801***		***157***	***75***	***5.265***	***3.726***	

Région Bruxelles-Capitale

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	172	108	92		5	1	167	91	
25<30	470	415	375		11	9	459	366	
30<35	379	359	319		9	7	370	312	
35<40	279	268	240		11	9	268	231	
40<45	221	214	192		5	3	216	189	
45<50	173	166	145		7	5	166	140	
50<55	111	106	95		5	4	106	91	
55<60	152	140	108		13	7	139	101	
60<65	103	83	64		8	3	95	61	
65+	90	26	8	05 10 15 20	6	2	84	6	20 15 10 05 / 05 10 15 20
Total	***2.150***	***1.885***	***1.638***		***80***	***50***	***2.070***	***1.588***	

Etranger & inconnu

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	172	4	1		2	0	170	1	
25<30	887	7	5		13	0	874	5	
30<35	386	6	4		13	0	373	4	
35<40	166	3	2		4	0	162	2	
40<45	103	1	0		3	0	100	0	
45<50	67	0	0		5	0	62	0	
50<55	63	0	0		2	0	61	0	
55<60	60	1	0		2	0	58	0	
60<65	57	0	0		9	0	48	0	
65+	38	0	0	05 10 15 20 25 30 35 40	5	0	33	0	40 35 30 25 20 15 10 05 / 05 10 15 20 25 30 35 40
Total	***1.999***	***22***	***12***		***58***	***0***	***1.941***	***12***	

Tableau 2b. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2020

Communauté flamande									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	836	670	580		5	3	831	577	
25<30	1.711	1.641	1.427		10	6	1.701	1.421	
30<35	1.603	1.518	1.302		8	5	1.595	1.297	
35<40	1.069	1.011	888		10	8	1.059	880	
40<45	1.080	1.018	895		22	17	1.058	878	
45<50	760	705	607		17	13	743	594	
50<55	586	536	461		15	8	571	453	
55<60	635	558	468		39	22	596	446	
60<65	534	329	272		57	25	477	247	
65+	448	55	17	05 10 15 20	111	5	337	12	20 15 10 05 05 10 15 20
Total	***9.262***	***8.041***	***6.917***		***294***	***112***	***8.968***	***6.805***	

Communauté française									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	731	362	315		11	2	720	313	
25<30	2.147	1.120	1.050		30	12	2.117	1.038	
30<35	1.380	950	885		26	10	1.354	875	
35<40	911	735	666		21	13	890	653	
40<45	844	705	623		17	11	827	612	
45<50	615	523	444		16	9	599	435	
50<55	583	477	412		23	16	560	396	
55<60	677	546	429		34	20	643	409	
60<65	602	359	287		38	17	564	270	
65+	607	133	55	05 10 15 20	59	8	548	47	20 15 10 05 05 10 15 20
Total	***9.097***	***5.910***	***5.166***		***275***	***118***	***8.822***	***5.048***	

Tableau 2c. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2020

Belgique									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	1.567	1.032	895		16	5	1.551	890	
25<30	3.858	2.761	2.477		40	18	3.818	2.459	
30<35	2.983	2.468	2.187		34	15	2.949	2.172	
35<40	1.980	1.746	1.554		31	21	1.949	1.533	
40<45	1.924	1.723	1.518		39	28	1.885	1.490	
45<50	1.375	1.228	1.051		33	22	1.342	1.029	
50<55	1.169	1.013	873		38	24	1.131	849	
55<60	1.312	1.104	897		73	42	1.239	855	
60<65	1.136	688	559		95	42	1.041	517	
65+	1.055	188	72	05 10 15 20	170	13	885	59	20 15 10 05 05 10 15 20
Total	***18.359***	***13.951***	***12.083***		***569***	***230***	***17.790***	***11.853***	

<u>Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c</u>

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2020).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prester (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les logopèdes sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2020 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant ou pour les logopèdes inactifs en droit de prester est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

<u>Explication</u>

*<u>Colonnes 2, 6 et 8 :</u> LTP : Nombre de personnes disposant d'un visa en tant que logopède et sont donc **autorisées à exercer la profession de logopède** (LTP = Licensed to Practice), excepté les individus titulaires d'un diplôme supplémentaire de niveau supérieur (médecin, dentiste ou pharmacien). Une répartition est indiquée selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8).*
*<u>Colonne 3 :</u> PA : Nombre de logopèdes **professionnellement actifs** (PA = Professionally Active) selon leur catégorie d'âge. Un logopède autorisé à exercer (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2020 ou repris au 31 décembre 2020 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2020.*
*<u>Colonnes 4, 7 et 9 :</u> PR : Nombre de logopèdes **actifs dans les soins de santé** (PR = Practising) selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partie de ce groupe d'analyse les logopèdes actifs du groupe PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31 décembre 2020 et ayant comptabilisé au moins 2500 euros de prestations remboursées dans la nomenclature des logopèdes de l'INAMI en 2020 ou est reprise au 31 décembre 2020 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2020 et travaille pour au moins un employeur dont l'établissement local est actif dans le secteur des soins de santé.*

Tableau 3. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2020

		LTP		PA		PR	
Domicile	**Langue du diplôme**	**N**	**% N**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Région flamande	Français	351	3,78	269	3,28	224	3,17
	Néerlandais	8.928	96,22	7.927	96,72	6.835	96,83
		9.279	***100,00***	***8.196***	***100,00***	***7.059***	***100,00***
Région wallonne	Français	5.791	99,16	4.716	99,14	4.137	99,33
	Néerlandais	49	0,84	41	0,86	28	0,67
		5.840	***100,00***	***4.757***	***100,00***	***4.165***	***100,00***
Région Bruxelles-Capitale	Français	1.141	94,38	887	93,96	778	94,88
	Néerlandais	68	5,62	57	6,04	42	5,12
		1.209	***100,00***	***944***	***100,00***	***820***	***100,00***
Etranger & inconnu	Français	1.814	89,32	38	70,37	27	69,23
	Néerlandais	217	10,68	16	29,63	12	30,77
		2.031	***100,00***	***54***	***100,00***	***39***	***100,00***
Total	Français	9.097	49,55	5.910	42,36	5.166	42,75
	Néerlandais	9.262	50,45	8.041	57,64	6.917	57,25
		18.359	***100,00***	***13.951***	***100,00***	***12.083***	***100,00***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 3

Le tableau 3 affiche la répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue du diplôme (approximation pour la communauté).
Une distinction est établie entre les logopèdes autorisés à exercer (LTP), les logopèdes professionnellement actifs (PA) et les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.
Colonne 2 : Langue du diplôme : Il s'agit de la langue du diplôme ou à défaut la langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration s'effectue (= 'langue de contact').
Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Etant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.
*Colonnes 3 et 4 : **LTP** N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes **en droit de prester**.*
*Colonnes 5 et 6 : **PA** N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes **professionnellement actifs**.*
*Colonnes 7 et 8 : **PR** N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes **actifs dans les soins de santé**.*

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue du diplôme représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 4. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2020

		LTP		PA		PR	
Communauté	**Sexe**	**N**	**% N**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Communauté flamande	Homme	294	3,17	178	2,21	112	1,62
	Femme	8.968	96,83	7.863	97,79	6.805	98,38
		9.262	***100,00***	***8.041***	***100,00***	***6.917***	***100,00***
Communauté française	Homme	275	3,02	152	2,57	118	2,28
	Femme	8.822	96,98	5.758	97,43	5.048	97,72
		9.097	***100,00***	***5.910***	***100,00***	***5.166***	***100,00***
Total	Homme	569	3,10	330	2,37	230	1,90
	Femme	17.790	96,90	13.621	97,63	11.853	98,10
		18.359	***100,00***	***13.951***	***100,00***	***12.083***	***100,00***

Tableau 5. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2020

		LTP		PA		PR	
Communauté	**Nationalité**	**N**	**% N**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Communauté flamande	Belge	9.135	98,63	7.993	99,40	6.877	99,42
	Non-belge	127	1,37	48	0,60	40	0,58
		9.262	***100,00***	***8.041***	***100,00***	***6.917***	***100,00***
Communauté française	Belge	7.079	77,82	5.513	93,28	4.817	93,24
	Non-belge	2.018	22,18	397	6,72	349	6,76
		9.097	***100,00***	***5.910***	***100,00***	***5.166***	***100,00***
Total	Belge	16.214	88,32	13.506	96,81	11.694	96,78
	Non-belge	2.145	11,68	445	3,19	389	3,22
		18.359	***100,00***	***13.951***	***100,00***	***12.083***	***100,00***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 4 et 5

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté (au 31/12/2020). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la nationalité.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.
Colonne 2 : Sexe ou Nationalité de l'individu.
Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes en droit de prester.
Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes professionnellement actifs
Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction que chaque sexe ou nationalité représente au sein de la communauté.

Tableau 6a. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2020

	LTP		Domicile					PA		PR	
Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	**N**	**% N**	**RF**	**RW**	**RBC**	**N-BE**	**% Dom. Belg.**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Belgique	16.214	88,32	9.203	5.588	914	509	96,86	13.506	96,81	11.694	96,78
France	1.893	10,31	12	227	246	1.408	25,62	341	2,44	302	2,50
Pays-Bas	96	0,52	43	0	1	52	45,83	39	0,28	32	0,26
Italie	25	0,14	4	7	10	4	84,00	19	0,14	16	0,13
Allemagne	16	0,09	2	3	5	6	62,50	7	0,05	5	0,04
Luxembourg	10	0,05	1	0	1	8	20,00	1	<0,01	1	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	40	0,22	5	8	20	7	82,50	27	0,19	22	0,18
Europe de l'est	11	0,06	3	0	6	2	81,82	5	0,04	5	0,04
Europe de l'ouest	9	0,05	1	1	2	5	44,44	2	0,01	2	0,02
Europe du nord	2	0,01	0	0	0	2	0,00	0	0	0	0
Total Union europ. *	2.102	11,45	71	246	291	1.494	28,92	441	3,16	385	3,19
Afrique	9	0,05	1	1	1	6	33,33	2	0,01	2	0,02
Asie	5	0,03	1	1	0	3	40,00	0	0	0	0
Royaume-Uni	4	0,02	2	0	0	2	50,00	0	0	0	0
Amérique	4	0,02	1	0	0	3	25,00	1	<0,01	1	<0,01
Europe - non UE	1	<0,01	0	0	1	0	100,00	1	<0,01	1	<0,01
Inconnu	20	0,11	0	4	2	14	30,00	0	0	0	0
Total général	***18.359***	***100,00***	***9.279***	***5.840***	***1.209***	***2.031***	***88,94***	***13.951***	***100,00***	***12.083***	***100,00***

Tableau 6b. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2020

	LTP		Domicile					PA		PR	
Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	**N**	**% N**	**RF**	**RW**	**RBC**	**N-BE**	**% Dom. Belg.**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Belgique	9.135	98,63	8.875	49	62	149	98,37	7.993	99,40	6.877	99,42
Pays-Bas	96	1,04	43	0	1	52	45,83	39	0,49	32	0,46
Allemagne	7	0,08	2	0	1	4	42,86	2	0,02	1	0,01
Italie	2	0,02	0	0	0	2	0,00	0	0	0	0
Luxembourg	1	0,01	1	0	0	0	100,00	1	0,01	1	0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	7	0,08	3	0	4	0	100,00	4	0,05	4	0,06
Europe du sud	2	0,02	1	0	0	1	50,00	1	0,01	1	0,01
Total Union europ. *	115	1,24	50	0	6	59	48,70	47	0,58	39	0,56
Royaume-Uni	2	0,02	1	0	0	1	50,00	0	0	0	0
Amérique	1	0,01	1	0	0	0	100,00	1	0,01	1	0,01
Asie	1	0,01	1	0	0	0	100,00	0	0	0	0
Inconnu	8	0,09	0	0	0	8	0,00	0	0	0	0
Total général	***9.262***	***100,00***	***8.928***	***49***	***68***	***217***	***97,66***	***8.041***	***100,00***	***6.917***	***100,00***

Tableau 6c. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2020

	LTP		Domicile					PA		PR	
Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	**N**	**% N**	**RF**	**RW**	**RBC**	**N-BE**	**% Dom. Belg.**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Belgique	7.079	77,82	328	5.539	852	360	94,91	5.513	93,28	4.817	93,24
France	1.893	20,81	12	227	246	1.408	25,62	341	5,77	302	5,85
Italie	23	0,25	4	7	10	2	91,30	19	0,32	16	0,31
Luxembourg	9	0,10	0	0	1	8	11,11	0	0	0	0
Allemagne	9	0,10	0	3	4	2	77,78	5	0,08	4	0,08
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	38	0,42	4	8	20	6	84,21	26	0,44	21	0,41
Europe de l'ouest	9	0,10	1	1	2	5	44,44	2	0,03	2	0,04
Europe de l'est	4	0,04	0	0	2	2	50,00	1	0,02	1	0,02
Europe du nord	2	0,02	0	0	0	2	0,00	0	0	0	0
Total Union europ. *	1.987	21,84	21	246	285	1.435	27,78	394	6,67	346	6,70
Afrique	9	0,10	1	1	1	6	33,33	2	0,03	2	0,04
Asie	4	0,04	0	1	0	3	25,00	0	0	0	0
Amérique	3	0,03	0	0	0	3	0,00	0	0	0	0
Royaume-Uni	2	0,02	1	0	0	1	50,00	0	0	0	0
Europe - non UE	1	0,01	0	0	1	0	100,00	1	0,02	1	0,02
Inconnu	12	0,13	0	4	2	6	50,00	0	0	0	0
Total général	***9.097***	***100,00***	***351***	***5.791***	***1.141***	***1.814***	***80,06***	***5.910***	***100,00***	***5.166***	***100,00***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2020), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :
- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;
- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;
- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;
- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;
** Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.*

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes en droit d'exercer.
Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombre de logopèdes autorisés à exercer la profession de logopède par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).
Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage de logopèdes (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).
Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes professionnellement actifs.
Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES LOGOPÈDES

Tableau 7. Répartition des logopèdes actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2020

	PA			PR		Age			Sexe		Nationalité	
Statut professionnel	**N[1]**	**% N[1]**		**N[2]**	**% N[2]**	**<35**	**35<50**	**50+**	**H**	**F**	**BE**	**N-BE**
Salarié exclusif	6.772	48,54		5.746	47,55	2.076	2.196	1.474	113	5.633	5.602	144
Statut combiné	3.369	24,15		3.268	27,05	1.784	1.036	448	60	3.208	3.165	103
Indépendant exclusif	3.810	27,31		3.069	25,40	1.699	891	479	57	3.012	2.927	142
	13.951	***100,00***		***12.083***	***100,00***	***5.559***	***4.123***	***2.401***	***230***	***11.853***	***11.694***	***389***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Le tableau 7 présente la répartition des logopèdes actifs (PA - PR) par statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif ou statut combiné), selon l'âge, le sexe et la nationalité, au 31/12/2020.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif).
Colonnes 2 et 3 : PA N^1 et % N^1 : Nombre et pourcentage de logopèdes professionnellement actifs. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des logopèdes actifs.
Colonnes 4 et 5 : PR N^2 et % N^2 : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des logopèdes actifs dans les soins de santé.
Colonnes 6 à 8 : Age : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR N^2) par catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).
Colonnes 9 et 10 : Sexe : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR N^2) selon le sexe (H = homme ; F = femme).
Colonnes 11 et 12 : Nationalité : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR N^2) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = Non belge).

Tableau 8. Répartition des logopèdes professionnellement actifs (PA) selon le seuil d'activité INAMI, le statut professionnel et le sexe, 31/12/2020

	Sous le seuil d'activité INAMI			Seuil d'activité INAMI atteint			
Statut professionnel	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Total**
Indépendant exclusif	44	697	741	57	3.012	3.069	***3.810***
Statut combiné	35	1.097	1.132	35	2.202	2.237	***3.369***
Salarié exclusif	155	6.377	6.532	4	236	240	***6.772***
	234	***8.171***	***8.405***	***96***	***5.450***	***5.546***	***13.951***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Le but de ce tableau est de distinguer les logopèdes indépendants qui font partie du groupe d'analyse 'Practising' (PR) au sein du groupe des professionnellement actifs (PA). Le tableau présente la répartition des logopèdes actifs (PA = Professionally Active) selon le dépassement ou non du seuil d'activité INAMI, par statut professionnel et par sexe.

Le seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre du système d'assurance-maladie-invalidité (INAMI) a été déterminé par les membres du groupe de travail.

Les logopèdes salariés sont repris dans le groupe d'analyse 'Practising' sur base de leurs activités salariées chez un employeur dans le secteur des soins de santé.

Explication

Sous le seuil d'activité INAMI :
Nombre de logopèdes professionnellement actifs ayant moins de 2500 euros de prestations INAMI remboursées dans les soins de santé en 2020.

Seuil d'activité INAMI atteint :
Nombre de logopèdes professionnellement actifs ayant au moins 2500 euros de prestations INAMI remboursées dans les soins de santé en 2020.

Tableau 9. Caractéristiques des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2020

	PR	Statut professionnel			Nationalité		Sexe	INAMI
Région d'activité ou communauté	**N**	**% Sal.**	**% Comb.**	**% Ind.**	**% Belge**	**% Diplôme belge**	**% Femme**	**% Actif**
Région flamande	6.632	47,8	24,9	27,3	99,3	.	98,4	47,6
Région wallonne	3.801	43,5	29,4	27,2	96,4	.	98,0	48,5
Région Bruxelles-Capitale	1.638	56,4	30,5	13,1	87,7	.	96,9	32,1
Etranger & inconnu	12	.	.	100,0	50,0	.	100,0	100,0
Communauté flamande	6.917	49,1	25,2	25,6	99,4	.	98,4	46,0
Communauté française	5.166	45,5	29,5	25,1	93,2	.	97,7	45,5
Belgique	12.083	47,6	27,0	25,4	96,8	.	98,1	45,8

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9

Ce tableau décrit les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2020). Outre le nombre d'actifs, la répartition selon le statut professionnel, la nationalité, le sexe et l'activité INAMI est présentée.

Pour les salariés, le lieu d'activité est basé sur le siège local (ou principal) du code NACE de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail. Il n'est pas possible d'affiner davantage la notion de lieu d'activité, notamment lorsque le professionnel pratique sur des lieux différents en fonction des jours de la semaine.
La région d'activité pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé.
Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage de logopèdes salariés actifs dans les soins de santé.
Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant.
Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage de logopèdes indépendants actifs dans les soins de santé.
Colonne 6 : % Belge : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.
Colonne 7 : % Diplôme belge : Cette information n'est pas disponible pour les années antérieures à la migration des données relatives aux logopèdes de l'INAMI vers le SPF SPSCAE.
Colonne 8 : % Femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.
Colonne 9 : % Actif INAMI : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé ayant au moins 2500 euros de prestations INAMI remboursées comptabilisées en 2020.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 10a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2020

	Région flamande									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	131	107,3	0,82	151	149,5	0,99	283	162,9	0,58	
25<30	487	411,6	0,85	436	458,4	1,05	453	367,5	0,81	
30<35	559	421,8	0,75	340	306,7	0,90	335	232,6	0,69	
35<40	399	296,1	0,74	197	176,1	0,89	242	177,5	0,73	
40<45	484	370,6	0,77	172	161,7	0,94	196	153,8	0,78	
45<50	336	268,5	0,80	132	117,2	0,89	111	90,4	0,81	
50<55	279	208,5	0,75	101	95,2	0,94	68	47,7	0,70	
55<60	308	227,4	0,74	81	78,5	0,97	63	46,3	0,74	
60<65	181	126,8	0,70	42	37,5	0,89	47	32,1	0,68	
65+	5	3,9	0,77	0	0,0	0	13	6,1	0,47	05 10 15 20
	3.169	***2.442,4***	***0,77***	***1.652***	***1.580,8***	***0,96***	***1.811***	***1.317,0***	***0,73***	

	Région wallonne									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	77	58,6	0,76	90	74,9	0,83	70	41,7	0,60	
25<30	193	156,5	0,81	303	280,0	0,92	225	165,9	0,74	
30<35	257	202,8	0,79	202	175,9	0,87	171	111,5	0,65	
35<40	215	161,6	0,75	148	137,3	0,93	111	81,0	0,73	
40<45	231	184,9	0,80	136	116,5	0,86	107	73,3	0,68	
45<50	173	144,1	0,83	70	60,7	0,87	84	56,8	0,68	
50<55	199	159,9	0,80	71	61,6	0,87	60	48,8	0,81	
55<60	181	143,6	0,79	63	56,0	0,89	93	78,3	0,84	
60<65	125	89,1	0,71	33	30,9	0,94	67	40,7	0,61	
65+	2	0,6	0,29	0	0,0	0	44	18,6	0,42	05 10 15 20
	1.653	***1.301,7***	***0,79***	***1.116***	***993,7***	***0,89***	***1.032***	***716,6***	***0,69***	

	Région Bruxelles-Capitale									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	39	28,6	0,73	30	26,6	0,89	23	7,5	0,33	
25<30	158	124,1	0,79	135	113,8	0,84	82	47,3	0,58	
30<35	175	137,5	0,79	97	80,7	0,83	47	26,9	0,57	
35<40	152	117,1	0,77	73	61,7	0,85	15	6,0	0,40	
40<45	118	93,2	0,79	62	49,2	0,79	12	6,1	0,51	
45<50	88	73,0	0,83	46	38,6	0,84	11	5,4	0,49	
50<55	70	54,6	0,78	16	11,6	0,73	9	4,9	0,55	
55<60	79	60,9	0,77	22	17,2	0,78	7	3,2	0,46	
60<65	43	34,4	0,80	17	15,9	0,94	4	1,1	0,28	
65+	2	1,1	0,55	2	0,8	0,39	4	0,9	0,22	05 10 15 20
	924	***724,5***	***0,78***	***500***	***416,2***	***0,83***	***214***	***109,4***	***0,51***	

Tableau 10b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2020

	Communauté flamande									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	141	115,4	0,82	159	157,8	0,99	280	160,8	0,57	
25<30	522	442,4	0,85	461	481,9	1,05	444	361,8	0,81	
30<35	608	462,7	0,76	358	322,0	0,90	336	233,4	0,69	
35<40	439	326,5	0,74	212	191,5	0,90	237	175,7	0,74	
40<45	521	399,7	0,77	185	172,8	0,93	189	149,6	0,79	
45<50	357	286,7	0,80	141	125,1	0,89	109	88,5	0,81	
50<55	292	220,6	0,76	103	96,4	0,94	66	47,0	0,71	
55<60	325	240,8	0,74	83	79,1	0,95	60	44,8	0,75	
60<65	187	131,7	0,70	43	38,9	0,91	42	30,3	0,72	
65+	6	4,0	0,66	0	0,0	0	11	5,8	0,53	05 10 15 20
	3.398	***2.630,4***	***0,77***	***1.745***	***1.665,6***	***0,95***	***1.774***	***1.297,8***	***0,73***	

	Communauté française									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	106	79,0	0,75	112	93,2	0,83	97	52,3	0,54	
25<30	316	249,9	0,79	413	370,3	0,90	321	222,4	0,69	
30<35	383	299,4	0,78	281	241,2	0,86	221	139,1	0,63	
35<40	327	248,2	0,76	206	183,6	0,89	133	89,7	0,67	
40<45	312	249,0	0,80	185	154,6	0,84	126	83,5	0,66	
45<50	240	199,0	0,83	107	91,4	0,85	97	64,1	0,66	
50<55	256	202,5	0,79	85	72,0	0,85	71	54,5	0,77	
55<60	243	191,0	0,79	83	72,6	0,87	103	83,1	0,81	
60<65	162	118,7	0,73	49	45,4	0,93	76	43,6	0,57	
65+	3	1,6	0,53	2	0,8	0,39	50	19,7	0,39	05 10 15 20
	2.348	***1.838,1***	***0,78***	***1.523***	***1.325,1***	***0,87***	***1.295***	***852,0***	***0,66***	

Tableau 10c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2020

	Belgique									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	247	194,4	0,79	271	251,0	0,93	377	213,1	0,57	
25<30	838	692,3	0,83	874	852,2	0,98	765	584,2	0,76	
30<35	991	762,1	0,77	639	563,2	0,88	557	372,5	0,67	
35<40	766	574,8	0,75	418	375,1	0,90	370	265,4	0,72	
40<45	833	648,7	0,78	370	327,4	0,88	315	233,1	0,74	
45<50	597	485,6	0,81	248	216,5	0,87	206	152,6	0,74	
50<55	548	423,1	0,77	188	168,4	0,90	137	101,5	0,74	
55<60	568	431,8	0,76	166	151,7	0,91	163	127,9	0,78	
60<65	349	250,3	0,72	92	84,3	0,92	118	73,9	0,63	
65+	9	5,5	0,62	2	0,8	0,39	61	25,6	0,42	
	5.746	***4.468,6***	***0,78***	***3.268***	***2.990,7***	***0,92***	***3.069***	***2.149,9***	***0,70***	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 10a, 10b et 10c

Les tableaux 10a, 10b et 10c donnent une image de l'activité des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon l'âge, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2020).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les logopèdes combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et de la nomenclature INAMI des soins de logopédie, et la couleur rose indique la partie prestée par les logopèdes avec un statut exclusif d'indépendant dans le cadre de la nomenclature INAMI des soins de logopédie. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

ETP presté par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) :

- L'ETP des personnes salariées dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les établissements locaux disposant d'un code NACE dans le secteur de la santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- Un emploi d'indépendant équivalent à 80% d'un emploi à temps plein en 2020 est assimilé à un montant remboursé brut de 24.693 euros. En raison de la crise Covid-19, ce montant de référence ne se base pas sur les données de 2020 mais sur les données de 2019 avec un ajustement reflétant l'inflation des prix. On utilise donc le montant médian remboursé de 2019 observé au sein d'un groupe de référence, à savoir les logopèdes indépendants exclusifs, âgés de 45 à 54 ans, sans activité salariée à titre complémentaire (= groupe d'âge pour lequel l'activité indépendante atteint un niveau maximal), soit 23.789 euros. Ce montant a ensuite été augmenté de 3,8%, moyenne de l'augmentation observée entre deux années consécutives depuis 2016. La méthodologie est détaillée dans le chapitre introductif.

La région d'activité pour les logopèdes sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2020 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui la logopède preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile. La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).
Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.
Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

Tableau 11. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2020

		PR		
Communauté	**Sexe**	**N**	**ETP Tot.**	**ETP Moy.**
Communauté flamande	Homme	112	105	0,94
	Femme	6.805	5.489	0,81
Communauté française	Homme	118	104	0,88
	Femme	5.048	3.911	0,77
Total	Homme	230	209	0,91
	Femme	11.853	9.400	0,79

Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2020

		PR		
Communauté	**Nationalité**	**N**	**ETP Tot.**	**ETP Moy.**
Communauté flamande	Belge	6.877	5.562	0,81
	Non-belge	40	32	0,79
Communauté française	Belge	4.817	3.771	0,78
	Non-belge	349	244	0,70
Total	Belge	11.694	9.333	0,80
	Non-belge	389	276	0,71

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 11 et 12

Les tableaux 11 et 12 présentent la répartition des logopèdes dans les soins de santé (PR) selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Outre le nombre d'actifs, les ETP (en volume total ou moyenne) sont également repris.
Le tableau 11 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 12 le réalise selon la nationalité.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.
Colonne 2 : Sexe ou Nationalité.
Colonne 3 : PR N : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé.
Colonne 4 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés par les logopèdes actifs dans les soins de santé.
Colonne 5 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N).

Tableau 13. Répartition des logopèdes actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2020

		ONSS																	
		Secteur de la santé (secteur d'activité en lien avec la profession = PR)										Autres secteurs						Total	
		Enseign.		Santé humaine		Aide		CPAS+		Total santé		Autre aide & santé		Public		Autre			
Région ou communauté	Age	N	ETP moy.	N	ETP moy.	N	ETP moy.	N	ETP moy.	N	ETP moy.	N	ETP moy.	N	ETP moy.	N	ETP moy.	N	ETP moy.
Région d'activité																			
Région flamande	<30	649	0,76	318	0,73	202	0,65	64	0,71	1.184	0,76	8	0,87	5	1,00	249	0,84	1.419	0,79
	30<45	1.405	0,73	374	0,67	304	0,65	78	0,82	2.128	0,72	18	0,75	17	0,94	328	0,82	2.467	0,75
	45<60	735	0,76	272	0,69	215	0,68	28	0,70	1.230	0,74	3	0,58	8	0,74	165	0,76	1.388	0,75
	60+	93	0,71	81	0,66	46	0,64	10	0,93	227	0,70	0	0	4	0,82	27	0,69	256	0,70
	Tot	2.882	0,75	1.045	0,69	767	0,66	180	0,77	4.769	0,74	29	0,77	34	0,89	769	0,81	5.530	0,76
Région wallonne	<30	454	0,70	88	0,64	143	0,59	4	0,29	659	0,70	1	0,75	7	0,93	27	0,67	687	0,71
	30<45	716	0,75	197	0,67	267	0,64	43	0,70	1.183	0,73	1	0,79	30	0,68	71	0,73	1.266	0,74
	45<60	327	0,77	178	0,75	200	0,75	63	0,79	752	0,78	7	0,79	25	0,88	90	0,78	867	0,79
	60+	40	0,71	49	0,73	60	0,67	13	0,74	160	0,71	1	0,90	5	0,78	15	0,76	181	0,72
	Tot	1.537	0,74	512	0,70	670	0,67	123	0,74	2.754	0,74	10	0,80	67	0,79	203	0,74	3.001	0,75
Région Bruxelles-Capitale	<30	246	0,70	44	0,71	72	0,62	12	0,77	360	0,71	1	1,00	3	1,00	37	0,86	399	0,73
	30<45	467	0,73	99	0,65	98	0,65	36	0,84	673	0,75	0	0	23	0,91	63	0,80	752	0,76
	45<60	166	0,76	52	0,64	99	0,72	18	0,70	319	0,76	0	0	18	0,79	42	0,89	376	0,78
	60+	31	0,70	13	0,61	24	0,77	1	1,00	64	0,77	0	0	8	0,78	12	0,75	83	0,78
	Tot	910	0,73	208	0,66	293	0,68	67	0,79	1.416	0,74	1	1,00	52	0,85	154	0,83	1.610	0,76
Communauté																			
Communauté flamande	<30	709	0,77	330	0,73	207	0,65	66	0,71	1.261	0,77	9	0,89	8	1,00	270	0,85	1.521	0,80
	30<45	1.548	0,74	391	0,67	307	0,65	88	0,83	2.298	0,73	18	0,75	30	0,94	358	0,82	2.677	0,75
	45<60	781	0,76	280	0,69	220	0,68	34	0,74	1.293	0,75	3	0,58	13	0,80	169	0,77	1.459	0,76
	60+	101	0,72	80	0,66	47	0,63	10	0,93	235	0,70	0	0	5	0,81	30	0,70	268	0,71
	Tot	3.139	0,75	1.081	0,69	781	0,66	198	0,78	5.087	0,74	30	0,77	56	0,91	827	0,81	5.925	0,76
Communauté française	<30	640	0,69	120	0,66	210	0,61	14	0,65	942	0,70	1	0,75	7	0,93	43	0,68	984	0,70
	30<45	1.040	0,74	279	0,66	362	0,65	69	0,74	1.686	0,73	1	0,79	40	0,72	104	0,76	1.808	0,74
	45<60	447	0,76	222	0,72	294	0,74	75	0,76	1.008	0,77	7	0,79	38	0,83	128	0,81	1.172	0,78
	60+	63	0,69	63	0,70	83	0,70	14	0,76	216	0,73	1	0,90	12	0,78	24	0,76	252	0,74
	Tot	2.190	0,73	684	0,68	949	0,67	172	0,74	3.852	0,73	10	0,80	97	0,79	299	0,77	4.216	0,74
Total																			
Total	<30	1.349	0,73	450	0,71	417	0,63	80	0,70	2.203	0,74	10	0,87	15	0,97	313	0,83	2.505	0,76
	30<45	2.588	0,74	670	0,66	669	0,65	157	0,79	3.984	0,73	19	0,75	70	0,82	462	0,80	4.485	0,75
	45<60	1.228	0,76	502	0,70	514	0,72	109	0,75	2.301	0,76	10	0,73	51	0,82	297	0,78	2.631	0,77
	60+	164	0,71	143	0,68	130	0,68	24	0,83	451	0,71	1	0,90	17	0,79	54	0,72	520	0,72
	Tot	5.329	0,74	1.765	0,69	1.730	0,67	370	0,76	8.939	0,74	40	0,78	153	0,83	1.126	0,80	10.141	0,75

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 13

Ce tableau présente le nombre total de logopèdes actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région de l'activité ou la communauté et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Attention ! Certains logopèdes peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de la santé humaine avec une activité dans le secteur public sera comptée une fois dans la colonne 'Santé humaine', une fois dans la colonne 'Total santé' et une fois dans la colonne 'Public'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquence, la somme des différents secteurs de la santé peut être supérieure au N du 'Total santé' et la somme des secteurs de la santé 'Total santé' et des différents autres secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les logopèdes salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2020 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Regardons la composition des différents secteurs ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'établissement local où travaille l'employé. Pour chaque secteur délimité, on reprend les descriptions des activités les plus importantes :

Secteur de la santé :
Enseignement : Les différents niveaux de l'enseignement. En Communauté française, environ 4/5 des logopèdes travaillant en tant que salarié dans le secteur de l'enseignement exercent la profession de logopède (chiffres de la Communauté française, 2018). Le groupe de travail a dès lors décidé de reprendre l'ensemble du secteur de l'enseignement dans le secteur des soins de la santé.
Santé humaine : Hôpitaux, revalidation ambulatoire, médecins, dentistes,...
Aide : Aide à la personne : Institutions avec ou sans logement pour personnes handicapées (mental ou moteur) ou pour personnes âgées, aide à la jeunesse, petite enfance,...
CPAS+ : CPAS, mutualités, sécurité sociale, administration publique communale, agences et services de placement.
Total santé : Au moins un employeur dans un des secteurs précédemment cités.

Autres secteurs :
Autre aide & santé : Autre aide à la personne & santé : Aide sociale sans hébergement ou santé non inclus dans le secteur de la santé : activités des aides familiales à domicile, laboratoires médicaux, praticiens de l'art infirmier,...
Public : Secteur public : Services fédéraux et régionaux, défense, police, système pénitentiaire,...
Autre : Catégories restantes (activités industrielles variées,...)

Total : *Au moins un employeur dans le secteur de la santé ou dans d'autres secteurs.*

N : Nombre de logopèdes actifs ayant une activité professionnelle dans le secteur respectif.
ETP Moy : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS presté par les logopèdes actifs dans le secteur respectif.

Tableau 14. Répartition des logopèdes salariés, actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2020

	Femmes						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	202	4,0	184	4,9	386	4,4	
0,2<0,4	269	5,4	275	7,3	544	6,2	
0,4<0,6	1.097	21,9	901	23,9	1.998	22,8	
0,6<0,8	813	16,2	481	12,8	1.294	14,8	
0,8<1,0	878	17,5	414	11,0	1.292	14,7	
1,0+	1.745	34,9	1.508	40,1	3.253	37,1	10 20 30 40 50
	5.004	***100,0***	***3.763***	***100,0***	***8.767***	***100,0***	

	Hommes						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	6	7,2	2	2,2	8	4,7	
0,2<0,4	0	0,0	8	9,0	8	4,7	
0,4<0,6	10	12,0	12	13,5	22	12,8	
0,6<0,8	8	9,6	9	10,1	17	9,9	
0,8<1,0	13	15,7	7	7,9	20	11,6	
1,0+	46	55,4	51	57,3	97	56,4	10 20 30 40 50
	83	***100,0***	***89***	***100,0***	***172***	***100,0***	

	Total						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	208	4,1	186	4,8	394	4,4	
0,2<0,4	269	5,3	283	7,3	552	6,2	
0,4<0,6	1.107	21,8	913	23,7	2.020	22,6	
0,6<0,8	821	16,1	490	12,7	1.311	14,7	
0,8<1,0	891	17,5	421	10,9	1.312	14,7	
1,0+	1.791	35,2	1.559	40,5	3.350	37,5	10 20 30 40 50
	5.087	***100,0***	***3.852***	***100,0***	***8.939***	***100,0***	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 14

Le tableau 14 montre la répartition des logopèdes salariés actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) selon le sexe et le taux d'activité salarial, pour chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2020).

Le graphique en bâtonnet vert indique le pourcentage de logopèdes salariés actifs en Belgique par classe du taux d'activité par rapport au nombre total de logopèdes salariés en Belgique, selon le sexe (femmes et hommes) et pour l'ensemble de la population. Dans les tableaux, la couleur verte des graphiques correspond aux chiffres indiqués en vert.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des personnes salariées correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les établissements locaux disposant d'un code NACE dans un secteur d'activité en lien avec la profession de logopède. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

Colonne 1 : ETP Sal. : Taux d'activité en tant que salarié regroupé par classe.
Colonnes 2, 4 et 6 : N : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.
Colonnes 3, 5 et 7 : % N : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque classe d'ETP représente au sein des logopèdes salariés, actifs dans les soins de santé.

SECTION III. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES

Tableau 15. Répartition des logopèdes actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2020

	PA		PR					Age			Sexe
Lieu d'activité ou communauté	**N[1]**	**Dens. N[1]**	**N[2]**	**Dens. N[2]**	**ETP Tot.**	**Dens. ETP**	**ETP Moy.**	**% N[2] <35**	**% N[2] 35<50**	**% N[2] 50+**	**% N[2] Fem.**
Province d'activité											
Bruxelles	1.885	15,45	1.638	13,43	1.250	10,25	0,76	47,99	35,23	16,79	96,95
Flandre occidentale	1.688	14,03	1.479	12,29	1.259	10,47	0,85	46,38	33,87	19,74	98,04
Flandre orientale	2.139	13,96	1.868	12,20	1.456	9,50	0,78	48,29	35,01	16,70	98,50
Brabant flamand	1.123	9,66	930	8,00	731	6,29	0,79	52,04	33,66	14,30	98,82
Anvers	1.950	10,40	1.642	8,75	1.262	6,73	0,77	48,48	34,10	17,42	98,36
Limbourg	805	9,14	713	8,10	632	7,18	0,89	43,06	33,80	23,14	98,60
Hainaut	1.218	9,05	1.087	8,08	884	6,57	0,81	42,50	33,12	24,38	97,61
Brabant wallon	483	11,86	381	9,35	266	6,52	0,70	39,11	37,80	23,10	98,16
Namur	623	12,53	541	10,88	420	8,44	0,78	44,92	33,64	21,44	98,52
Liège	1.626	14,66	1.450	13,07	1.174	10,59	0,81	40,28	32,14	27,59	97,93
Luxembourg	389	13,47	342	11,85	268	9,28	0,78	43,86	35,96	20,18	98,83
Etranger & Inconnu	22	-	12	-	7	-	0,57	83,33	16,67	0,00	100,00
Région d'activité											
Région flamande	7.705	11,58	6.632	9,97	5.340	8,03	0,81	47,87	34,21	17,91	98,42
Région wallonne	4.339	11,89	3.801	10,42	3.012	8,26	0,79	41,78	33,54	24,68	98,03
Rég. Bruxelles-Cap.	1.885	15,45	1.638	13,43	1.250	10,25	0,76	47,99	35,23	16,79	96,95
Étranger & Inconnu	22	-	12	-	7	-	0,57	83,33	16,67	0,00	100,00
Communauté											
Communauté flamande	8.041	11,66	6.917	10,03	5.594	8,11	0,81	47,84	34,55	17,61	98,38
Communauté française	5.910	12,78	5.166	11,17	4.015	8,68	0,78	43,55	33,55	22,90	97,72
Total											
Belgique	13.951	12,11	12.083	10,49	9.609	8,34	0,80	46,01	34,12	19,87	98,10

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 15

Le tableau 15 présente la distribution géographique des logopèdes sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume totale et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et par communauté.

Pour les salariés, le lieu d'activité est basé sur le siège local (ou principal) du code NACE de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail. Il n'est pas possible d'affiner davantage la notion de lieu d'activité, notamment lorsque le professionnel pratique sur des lieux différents en fonction des jours de la semaine. Cet élément doit être pris en compte dans l'interprétation. Le lieu d'activité pour les logopèdes sous statut d'indépendant exclusif est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : PA N^1 : Nombre de logopèdes professionnellement actifs.
Colonne 3 : PA Dens. N^1 : Densité : (PA N^1 / population 01/01/2021) x 10.000.
Colonne 4 : PR N^2 : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé.
Colonne 5 : PR Dens. N^2 : Densité : (PR N^2 / population 01/01/2021) x 10.000.
Colonne 6 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés par les logopèdes actifs dans les soins de santé.
Colonne 7 : PR Dens ETP. : Densité : (PR ETP Tot. / population 01/01/2021) x 10.000.
Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N^2).
Colonnes 9, 10 & 11 : Age : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR N^2) selon la catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).
Colonne 12 : Sexe : % N^2 Fem. : Pourcentage de femmes parmi les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR N^2).

SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tableau 16. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2020

	LTP	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
Statut professionnel	**N**	**N**	**ETP Tot.**	**N**	**ETP Tot.**	**<35**	**35<50**	**50+**	**H**	**F**	**BE**	**N-BE**
Salarié exclusif	42	42	25	41	28	17	18	6	1	40	40	1
Statut combiné	13	13	10	12	11	9	2	1	0	12	12	0
Indépendant exclusif	19	19	9	17	9	4	10	3	1	16	17	0
Inactif	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	105	***74***	***44***	***70***	***48***	***30***	***30***	***10***	***2***	***68***	***69***	***1***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 16

Le tableau 16 affiche la répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif, statut combiné ou inactif) au 31/12/2020.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il ne nous est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).
Colonne 2 : LTP N : Nombre de logopèdes avec visa (LTP).
Colonnes 3 et 4 : PA N et ETP Tot. : Nombre de logopèdes professionnellement actifs (PA) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.
Colonnes 5 et 6 : PR N et ETP Tot. : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.
Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge.
Colonnes 10 et 11 : Sexe : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe (H = homme ; F = femme).
Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = non Belge).

SECTION V. MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION

Figure 1. Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2013 à 2020 et projections du nombre total d'ici 2044, selon la communauté et pour la Belgique

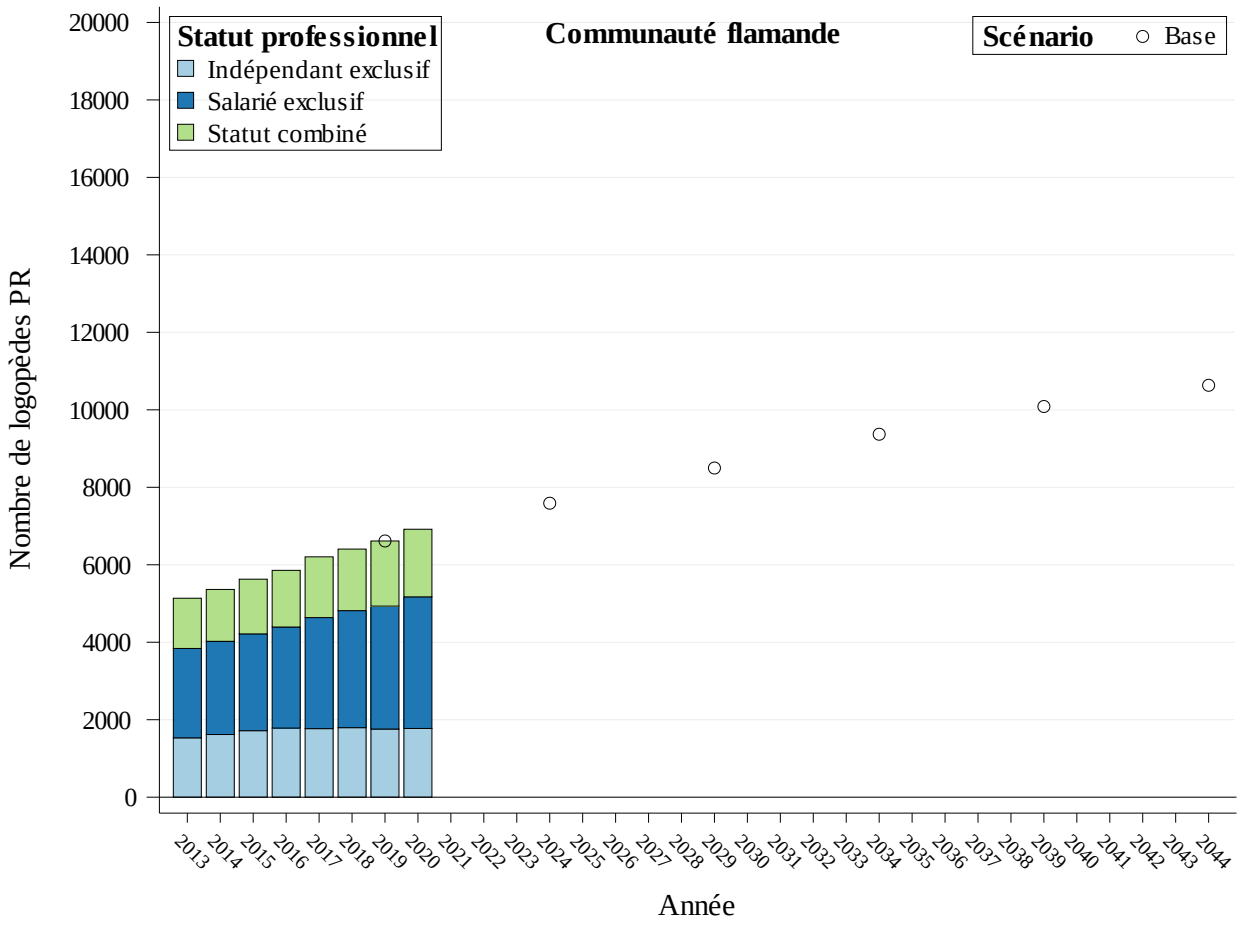

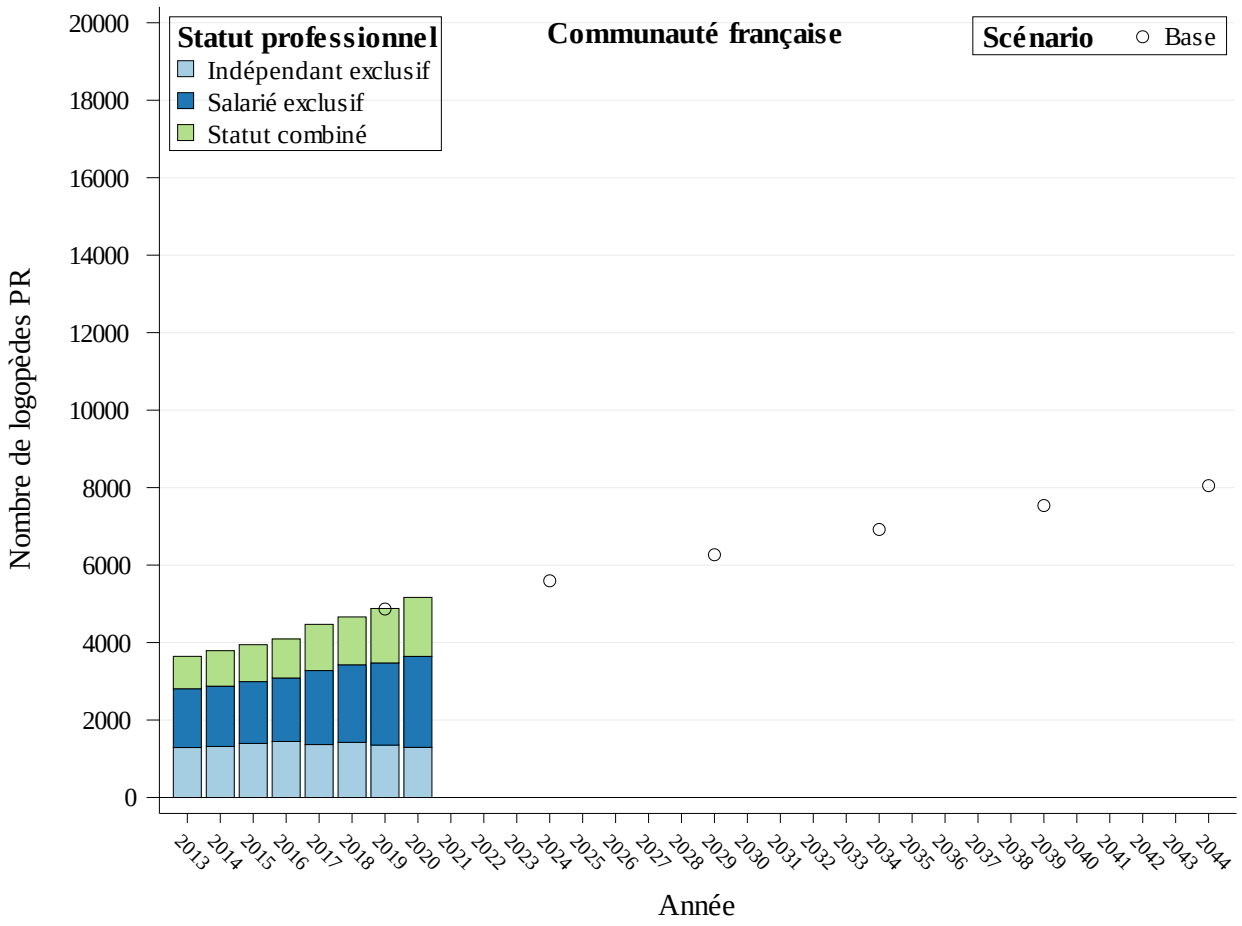
Communauté française
Statut professionnel
Indépendant exclusif
Salarié exclusif
Statut combiné
Scénario
Base
Nombre de logopèdes PR
Année
0
2000
4000
6000
8000
10000
12000
14000
16000
18000
20000
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044

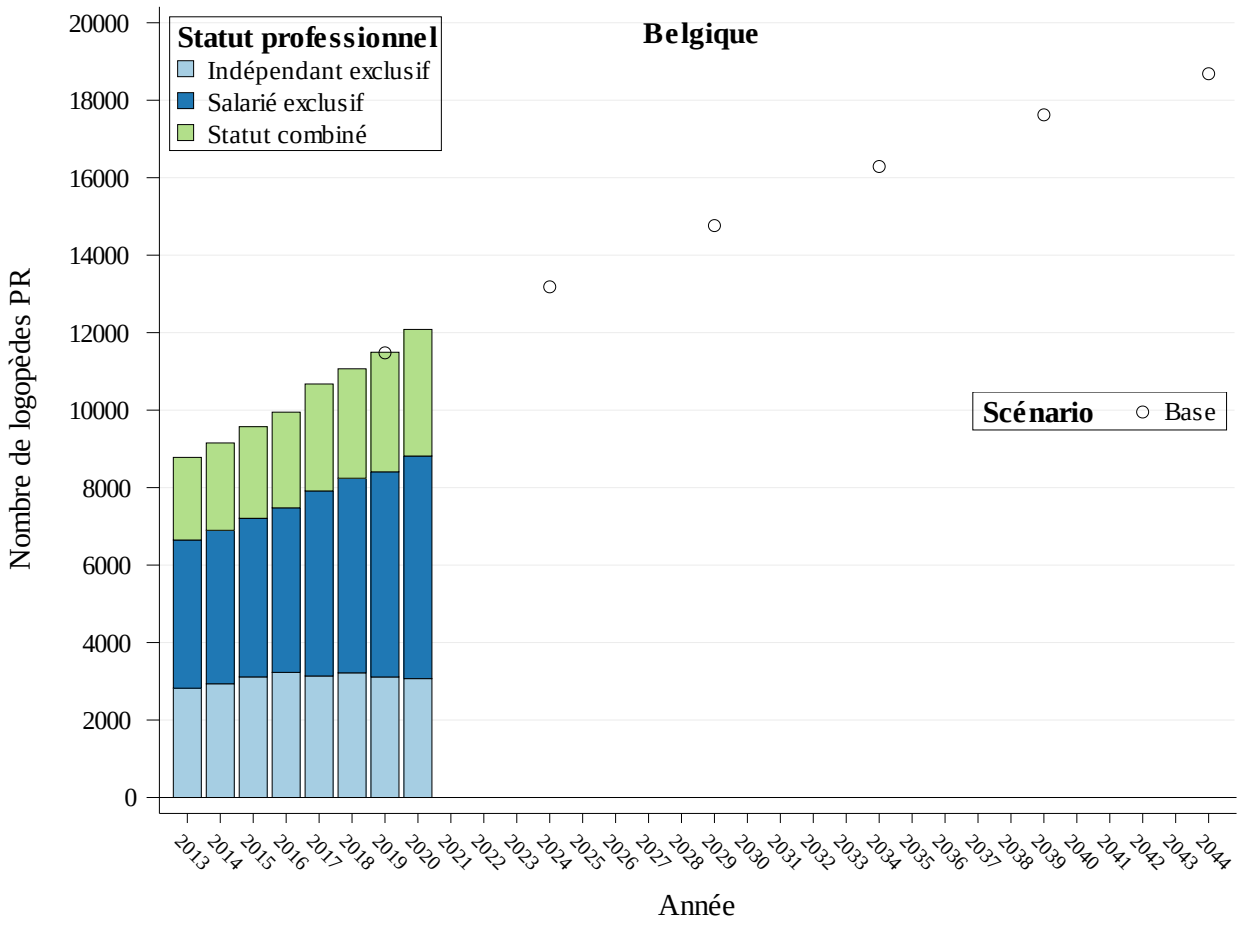

Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 1

Le diagramme en bâtons présente les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2013 à 2020. Les points montrent l'évolution du nombre attendu de logopèdes dans les soins de santé (PR) tous les cinq ans de 2019 à 2044. Cette évolution est basée sur le scénario de base.

Explication

Les données du diagramme en bâtons proviennent des rapports PlanCad pour la période 2013-2019 et pour l'année 2020. Ces rapports décrivent la situation réelle des logopèdes sur le marché du travail belge.

Les projections pour 2019-2044 ont été établies à partir du scénario de base : scénario basé sur la poursuite des tendances historiques avec la prise en compte d'événements programmés.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Figure 2. Nombre d'ETP des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2013 à 2020 et projections du nombre total d'ici 2044, selon la communauté et pour la Belgique

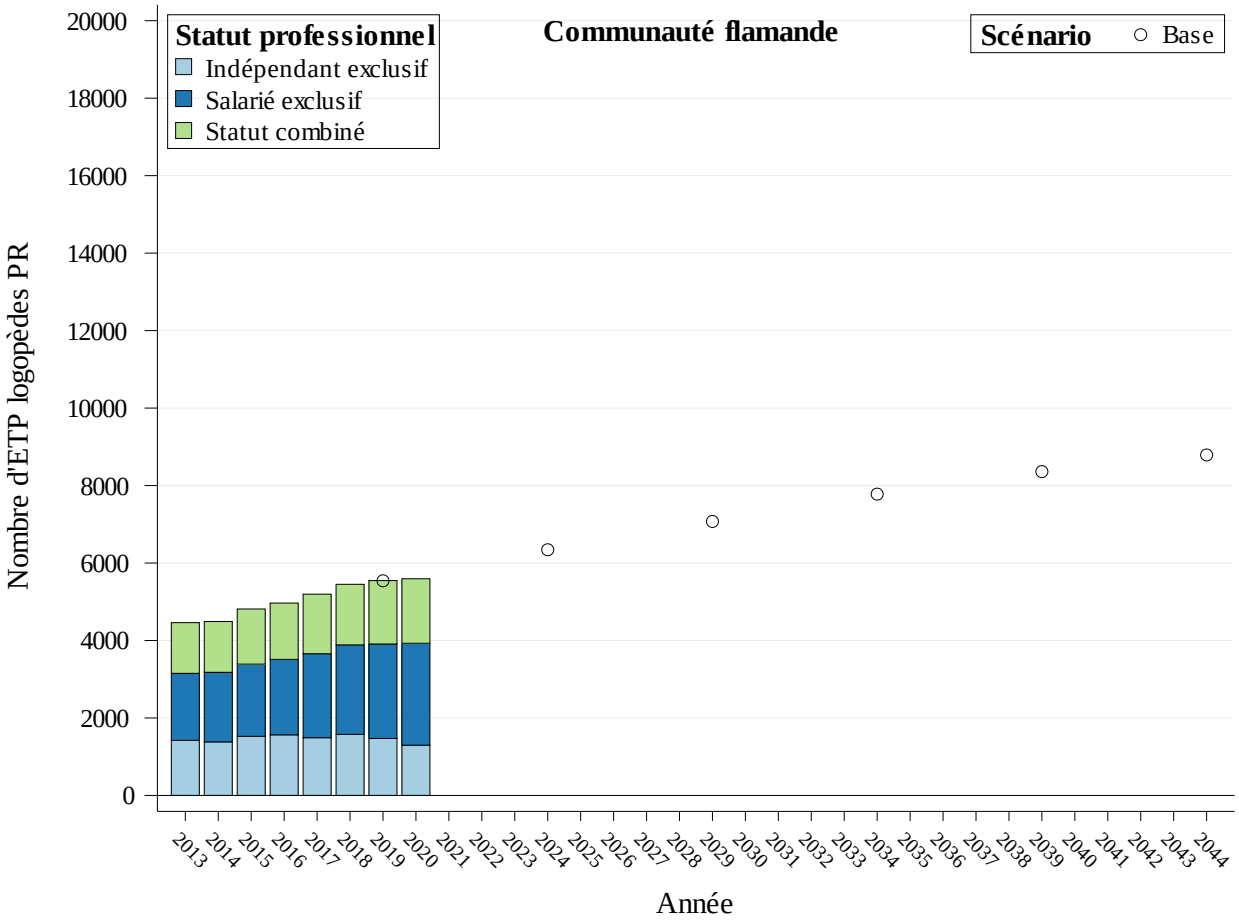

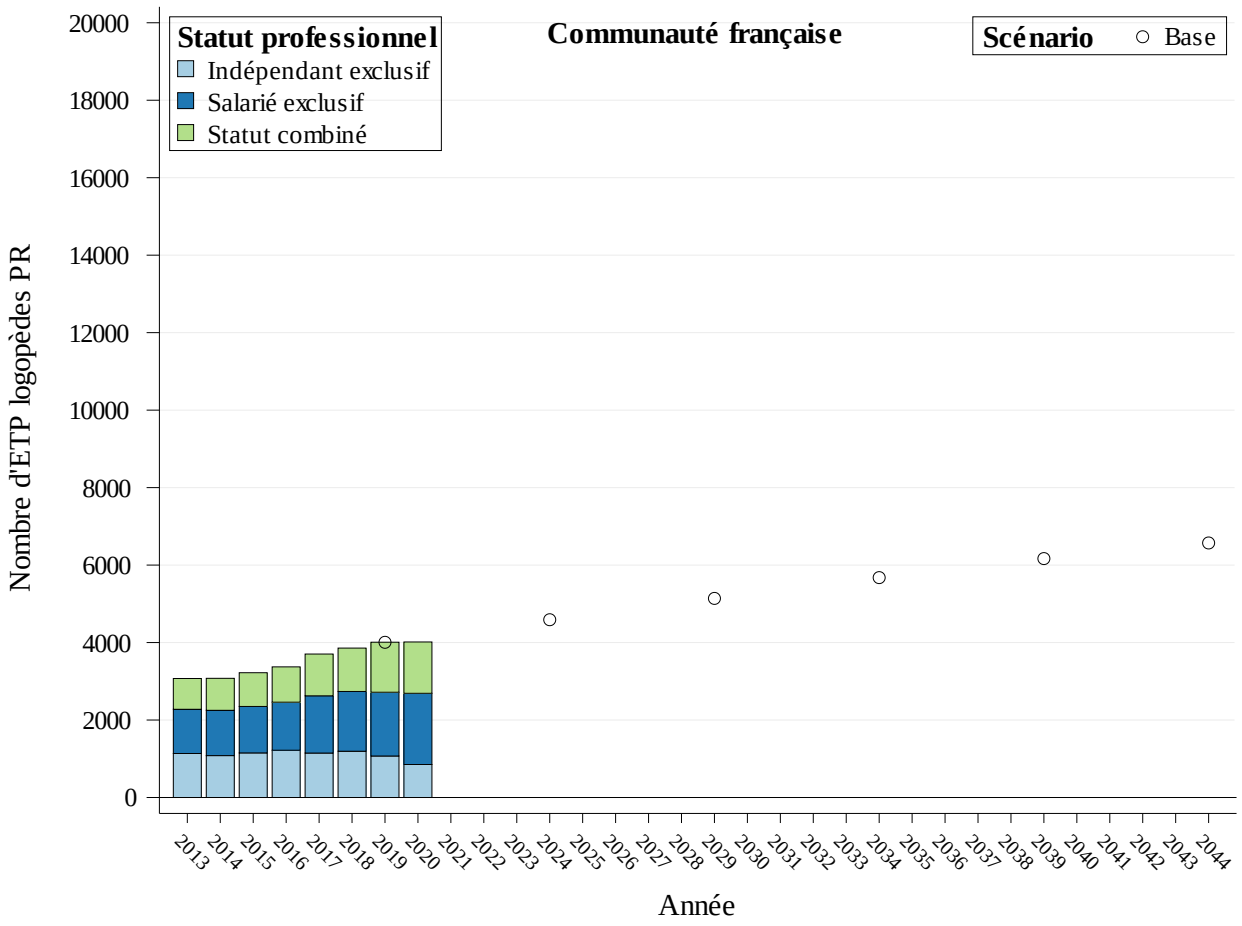
Communauté française
Statut professionnel
Indépendant exclusif
Salarié exclusif
Statut combiné
Scénario
Base
Nombre d'ETP logopèdes PR
Année
0
2000
4000
6000
8000
10000
12000
14000
16000
18000
20000
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044

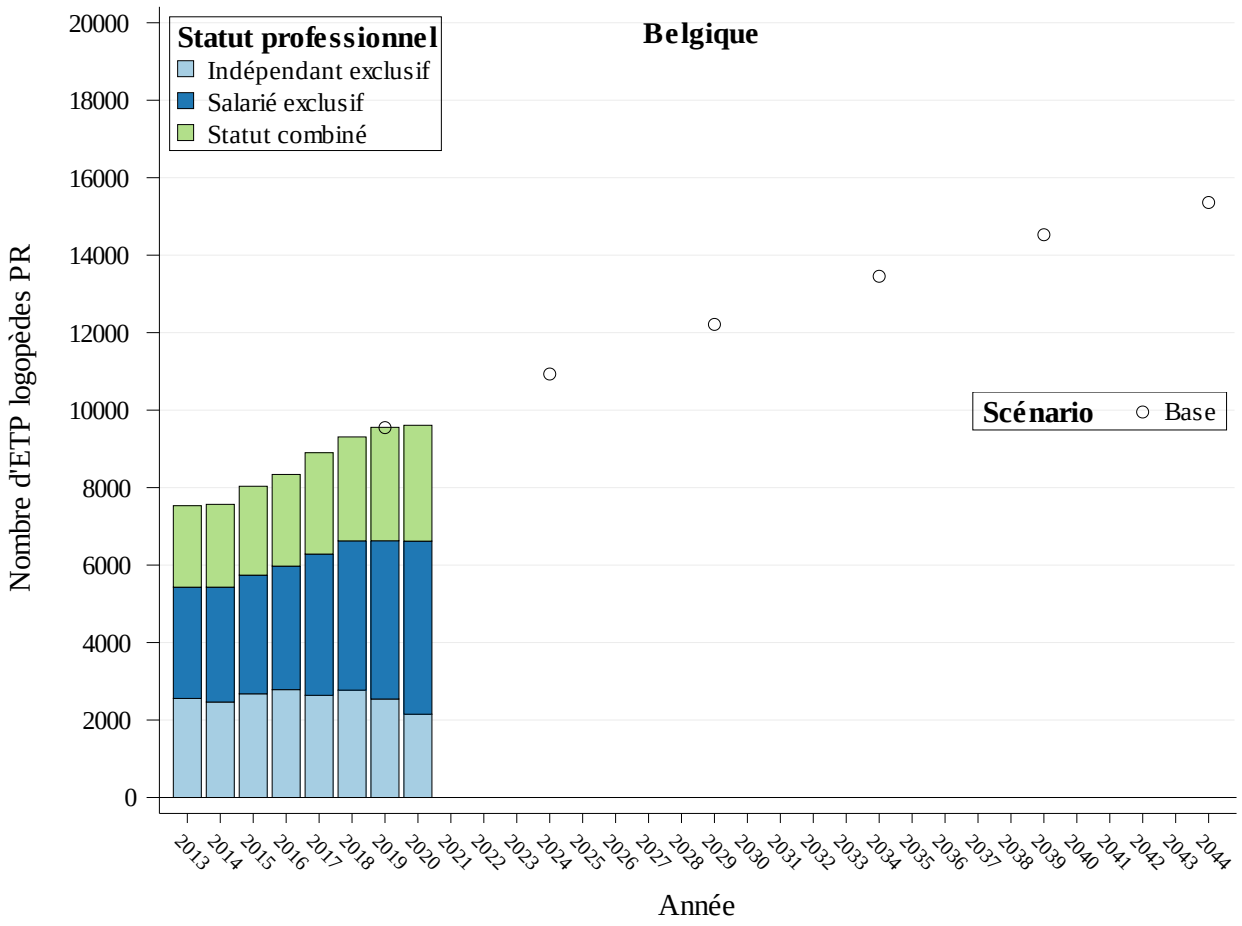

Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 2

Le diagramme en bâtons présente les ETPs des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2013 à 2020. Les points montrent l'évolution du nombre attendu d'ETPs des logopèdes dans les soins de santé (PR) tous les cinq ans de 2019 à 2044. Cette évolution est basée sur le scénario de base.

Explication

Les données du diagramme en bâtons proviennent des rapports PlanCad pour la période 2004-2019 et pour l'année 2020. Ces rapports décrivent la situation réelle des logopèdes sur le marché du travail belge. La diminution ETP observée pour l'année 2020 est en lien avec la crise COVID-19.

Les projections pour 2019-2044 ont été établies à partir du scénario de base : scénario basé sur la poursuite des tendances historiques avec la prise en compte d'événements programmés.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Figure 3. Densité de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) en individus et en ETP de 2013 à 2020 et les projections d'ici 2044, selon la communauté et pour la Belgique

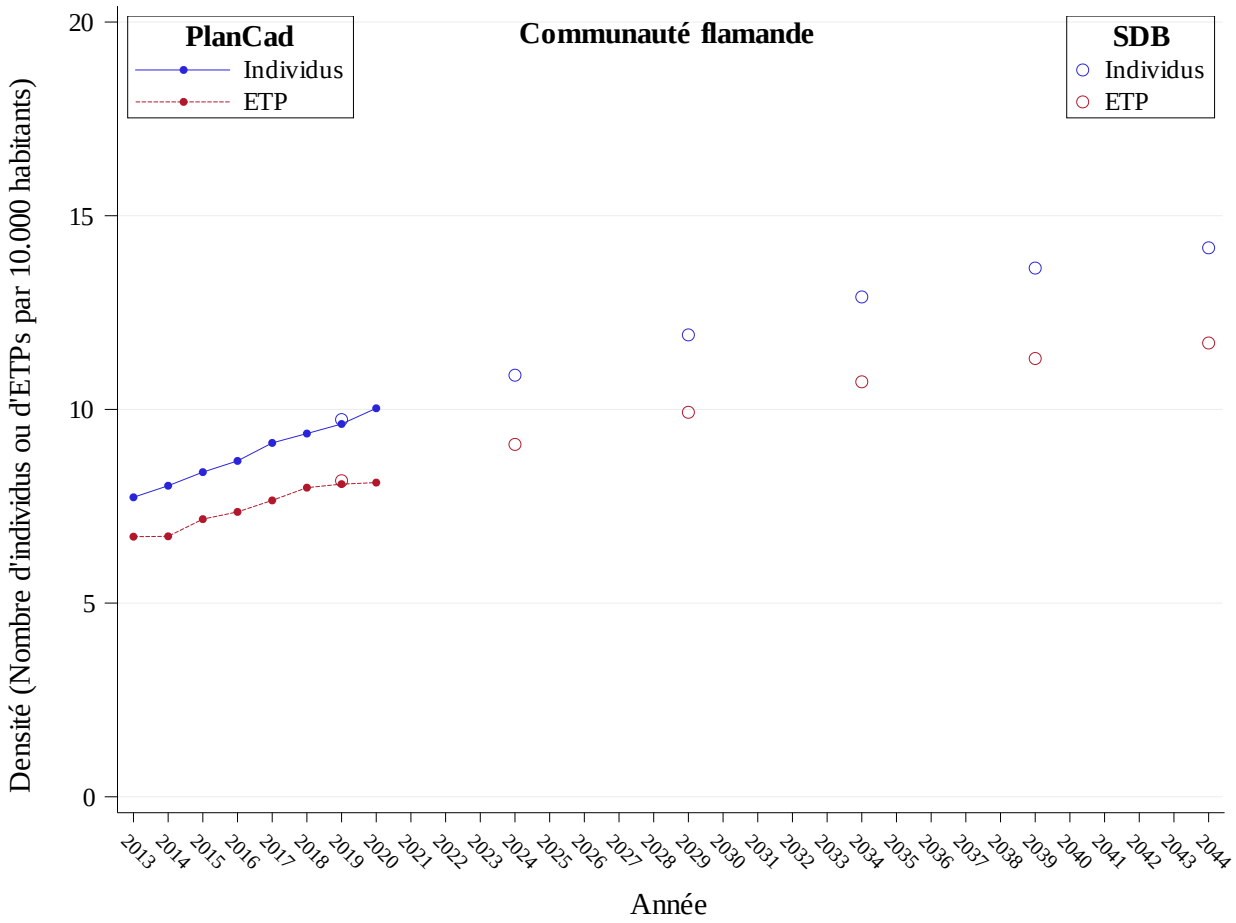

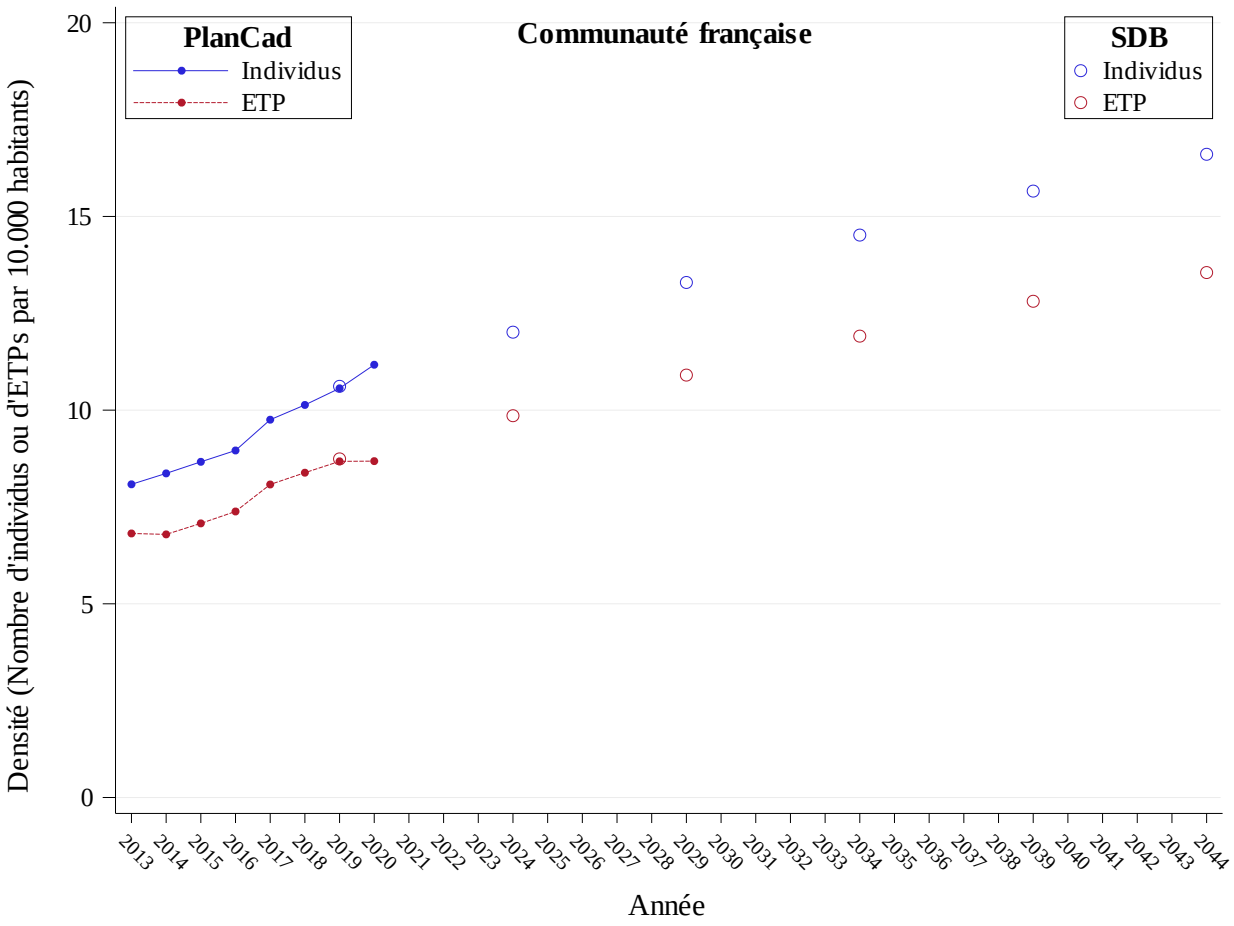
Communauté française
PlanCad
Individus
ETP
SDB
Individus
ETP
Densité (Nombre d'individus ou d'ETPs par 10.000 habitants)
0
5
10
15
20
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
Année

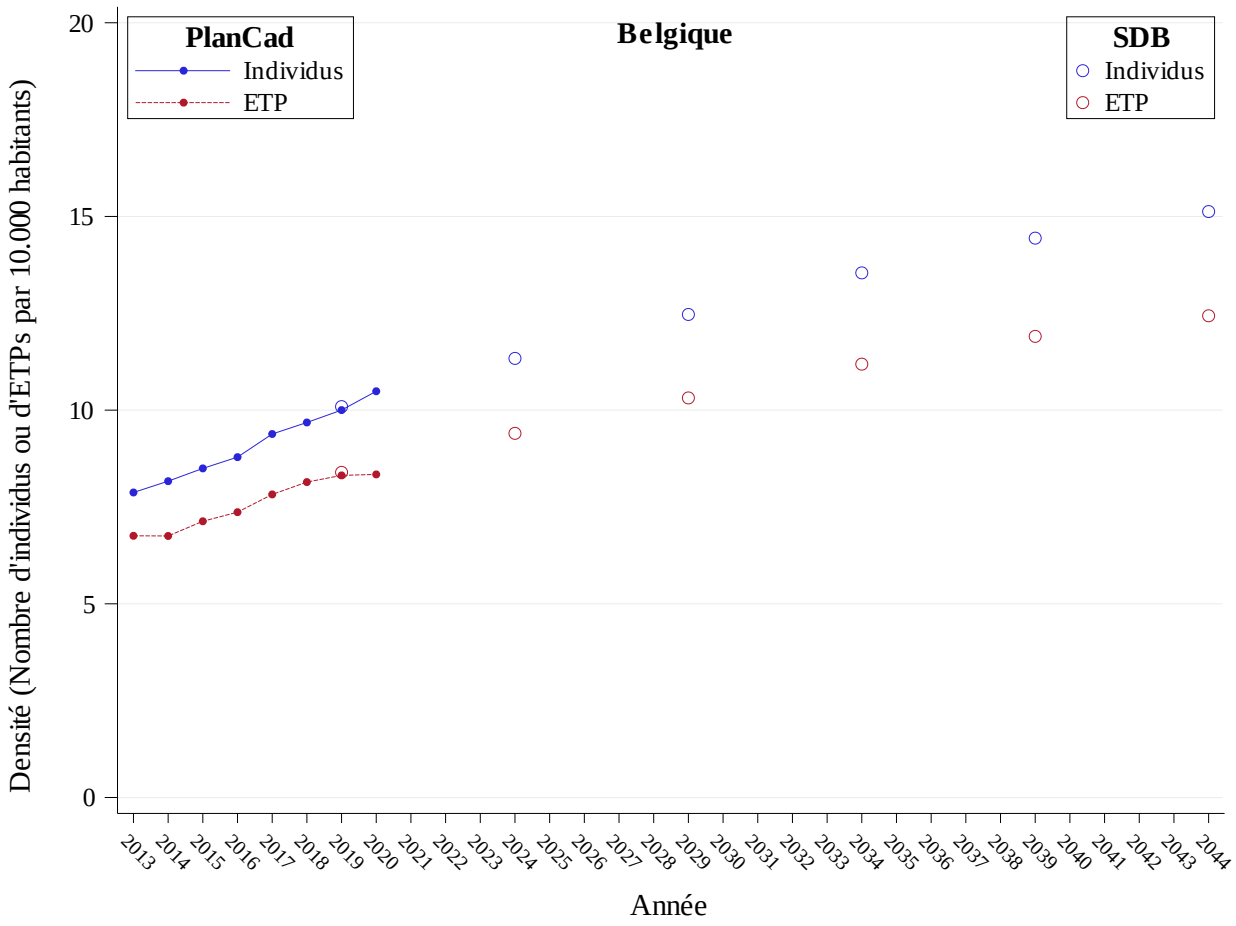

Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 3

Ce graphique montre l'évolution de la densité de logopèdes (et de leurs ETP) actifs dans les soins de santé (PR) pour 10.000 habitants entre 2013 et 2044, par communauté et pour la Belgique.

Le graphique linéaire montre l'évolution des densités de 2013 à 2020 sur la base des données des rapports PlanCad.
Les symboles individuels indiquent les densités projetées tous les 5 ans de 2019 à 2044 sur la base du scénario de base.
La couleur bleue indique les densités du nombre de logopèdes actifs tandis que la couleur rouge indique le nombre d' équivalents temps plein (ETP) exécutés par les logopèdes.

Explication

Densité : nombre de logopèdes ou nombre d'ETP des logopèdes par 10.000 habitants.

Les données pour le graphique linéaire proviennent des données des PlanCad successifs 2013-2019 et 2020. Ces rapports décrivent la situation effective des logopèdes sur le marché du travail en Belgique. La diminution densité ETP observée pour l'année 2020 est en lien avec la crise COVID.

Les projections pour 2019-2044 ont été établies à partir du scénario de base (SDB) : scénario basé sur la poursuite des tendances historiques avec la prise en compte d'événements programmés.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).